



Les théâtres montent le ton

La séance de négociation du 4 avril a permis de clarifier quelques points, mais Théâtres associés (TAI) campent sur certaines de ses positions.

Leur porte-parole, Frédéric Massé, insiste pour que les théâtres conservent la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle pour traduire ou même pour créer des pièces de théâtre ! Nous pensons que l'avenir de la création théâtrale ne devrait pas être laissé entre les mains de machines qui recyclent le contenu déjà en ligne, et c'est pourquoi nous souhaitons protéger le travail fait par des humains.

Notons que l'avocat patronal, M. Massé, est le même qui conseille Amazon pour éviter toute syndicalisation au Québec.

Ce dernier refuse également que la future entente visant à fixer des conditions minimales pour l'ensemble des autrices et des auteurs couvre les œuvres écrites à l'étranger, mais traduites et montées au Québec. Il tente ainsi de réduire la portée de la reconnaissance détenue par l'AQAD aux auteurs résidant au Québec. Il s'agit d'une position de principe pour nous. En étendant les œuvres écrites à l'étranger à l'application de l'entente collective, nous nous assurons de ne pas créer deux catégories d'auteurs. Nous pensons que ça peut également avoir pour effet de protéger l'écriture d'ici ! Notons sur ce point que le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) a pourtant prévu dans l'entente collective fraîchement négociée la couverture des artistes étrangers auprès des musées du Québec. C'est d'ailleurs le ministère de la Culture qui a confirmé aux parties à cette négociation que son interprétation de la nouvelle loi en vigueur permettait la couverture des artistes étrangers. On souhaite vivement que TAI se ravise sur ce point.



Rendez-vous le 5 mai

C'est le 5 mai que les deux parties se rencontreront de nouveau pour négocier. TAI nous fera un retour sur certains aspects normatifs; de notre côté, nous déposerons nos demandes à incidence financière.

Ce sera un moment crucial parce que nos tarifs n'ont pas été indexés depuis très longtemps. Pour la première fois, nous serons en mesure de négocier collectivement des redevances. Les autrices et les auteurs doivent être reconnus à leur juste valeur. Il n'est plus question d'attendre.



Assemblée annuelle

Veillez noter que l'assemblée générale annuelle de l'AQAD du mois de juin permettra de faire le point sur la négo. Si le ton à la table de négociation ne s'améliore pas et si Théâtres associés maintient certaines de ses demandes inacceptables, nous allons sérieusement songer à voter des moyens de pression en prévision de la rentrée théâtrale de septembre.